

FFRP N°09728



**36 Place de l'église
07340 Peaugres
Tél : 04 75 34 87 81**

Assurance R.C.P.

GROUPAMA
Paris Val de Loire
60, Bd. Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Ct n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

NOTICE D'INFORMATION

" Séjour LA PULKA-VALLOIRE" Neaclub La Pulka - BP 223 74320 SEVRIER (du samedi 12 au samedi 19 septembre 2026 - 7 nuitées)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2026/2027 avec assurance IRA, FRA ou du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 53 au maximum.

Dates : du samedi 12 septembre au samedi 19 septembre 2026.

Déplacements : Autocar "53 Places »

LIEU DU SEJOUR :

Séjour LA PULKA-VALLOIRE" Neaclub La Pulka - BP 223 74320 SEVRIER

Tél : 04 79 59 02 29

Site : <https://www.neaclub.com/village-vacances-a-valloire/>

Un hébergement grand confort

La Pulka, notre **village-vacances à la montagne**, vous accueille chaleureusement à Valloire. Prenez un peu de hauteur ! Nichés à 1 550 m, au cœur des montagnes de la Vallée de la Maurienne..

Vous allez aimer : la piscine intérieure chauffée, l'accès illimité au sauna & hammam, la salle de cinéma, la proximité des sentiers de randonnées aux beaux jours.

Formule pension complète tout-compris.

LA PULKA offre le choix entre 54 chambres claires et spacieuses de 2 à 3 lits

Lits doubles ou jumeaux

Hébergement en chambres à 2 lits avec salle de bains, télévision dans chaque chambre. Chambres disponibles du jour d'arrivée 17h, au jour de départ 9h.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni (1 drap de bain + 1 serviette de toilette / personne).

- **Restauration en pension-complète : 7 petits déjeuners, 7 déjeuners et 7 dîners selon le buffet du jour (vins de pays sur la base d'1/4 l par personne et café compris après le déjeuner).**
- **A votre convenance, les déjeuners peuvent être prévus sous forme de paniers repas pour être emportés (sur réservation avant l'arrivée).**
- **Pensez à amener vos gourdes ! Pensez également à vos boîtes réutilisables type Tupperware pour les salades et autres.**
- Un apéritif de bienvenue.
- Les animations de soirées communes à tous les vacanciers (ex. cabaret, karaoké, loto, diaporama, contes et légendes...)
- L'accès à notre piscine intérieure chauffée.
- L'accompagnement par 3 accompagnateurs de moyenne montagne diplômés pour 4 journées de randonnées et 1 demi-journée (1 accompagnateur encadre 15 personnes).
- La remise FFRP de -5% est bien appliquée.
- Panier repas du Déjeuner du Départ.

Alignement du prix des chambres individuelles sur la proposition antérieures (105€ la semaine)

Accessibilité :

3 chambres équipées pour personnes à mobilité réduite

Restauration ; 120 places assises réparties en plusieurs salles de capacités différentes et sur la terrasse l'été
Sur place

Salon

Salle de spectacle

Bar avec terrasse

Piscine intérieure

Wifi gratuit sur l'ensemble du village de vacances

PROGRAMME à finaliser avec les guides sur place :

3 Guides pour 3 niveaux de randos à la journée, 10 à 12 km, 13 à 16 km et plus de 16 km.

3 Guides pour 3 niveaux de randos à la demi-journée, 5 à 6 km, 7 à 8 km et plus de 8 km.

Samedi 12 Septembre 2026

Départ de Peaugres à 13h30

Arrivée le soir à LA PULKA 17h30 et installation.

Accueil autour du verre de l'amitié.

Dimanche 13 Septembre 2026

Randonnée à la journée avec 3 guides selon leur programme

Lundi 14 Septembre 2026

Randonnée à la journée avec 3 guides selon leur programme

Mardi 15 Septembre 2026

Randonnée à la demi-journée avec 3 guides selon leur programme

Mercredi 16 Septembre 2026

Randonnée à la journée avec 3 guides selon leur programme

Jeudi 17 Septembre 2026

Randonnée à la journée avec 3 guides selon leur programme

Vendredi 18 Septembre 2025 (Jour de repos du chauffeur)

Randonnée à la demi-journée avec Découverte et Nature

Samedi 20 Septembre 2025

Départ le matin, après le petit déjeuner et avec un déjeuner Pique-nique.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré au **Neaclub La Pulka - BP 223 74320 SEVRIER** qui assurera également, la fourniture des repas, avec pique-nique pour les journées de rando et le jour du départ.

La répartition dans les chambres se fait à l'inscription ou au plus tard avant le 02 Aout 2026.

FFRP N°09728

CONDITIONS

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en chambres de 2 personnes (**Lits doubles ou jumeaux**) avec télévision, équipées de douches et WC, lavabos, toutes desservies par ascenseur.
 - Linge de toilette fourni, lits faits à l'arrivée.
 - La restauration (vin compris, café compris au déjeuner). Possibilité de paniers repas pour les sorties à la journée
 - Accès aux animations soirées proposées sur le village vacances
 - Mise à disposition de 3 BE randonnées pour 4 jours et 1 demi-journées de randonnées (1 BE pour 15 personnes maximum)
 - Mise à disposition d'une salle en fin de journée pour vous retrouver
- Remise FFRP de 5% sur la pension complète soumise à la présentation d'un justificatif individuel
Tarif calculé sur la base d'un groupe de 44 personnes.

Non compris dans la prestation :

- Ménage quotidien des chambres
- Service hôtelier au milieu du séjour

En supplément :

- Supplément chambre single : 15 € par personne et par nuit

Votre séjour à CHADENAS :

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à 790 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : 105.00 € par personne, pour le séjour.

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées assuré par trois animateurs
- La fourniture du linge de toilette
- L'accès aux animations de soirée
- La contribution départementale de la FFRP (contribution financière UEIT)
- La contribution nationale de la FFRP (contribution financière EIT)
- La taxe de séjour
- Les pourboires aux guides, service et chauffeur

Ne sont pas compris :

- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION : Le nombre de chambres individuelles est limité à 5.

Le nombre de préinscrits par messagerie est à ce jour de 44 personnes et la décision de réaliser ce séjour est actée. Les documents d'inscriptions vous seront envoyés dès validation du séjour par la FFRandonnée.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Les documents d'inscriptions sont à compléter et à envoyer au plus tôt à l'association Découverte et Nature et ce avant le 15/12/2025 (Fin du contrat de réservation de « Neaclub LA PULKA »)

Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 260 € à l'ordre de l'Association : Découverte et Nature. (Premier acompte de 260 € + Assurance de 29 €, (avec la même date d'émission))
Assurance fortement conseillé

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

1^{er} Acompte de : 289€ (assurance comprise) à la pré-inscription. Date limite 15/12/2025.

Primes d'assurance :29€, lors de l'inscription(facultatives), mais fortement conseillée, il n'y a pas de possibilité de souscription d'assurance après inscription.

2^{me} Acompte à régler avant le 26/04/2026 : 270€

Solde à régler avant le 02/08/2026 : 260€

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous vos règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association Découverte et Nature

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Tous les déplacements aux différents départs des marches se feront en : Autocar « 53 Places ».

Il y aura une journée avec un départ de la marche depuis la structure pour permettre le repos du chauffeur

FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 26/04/2026 : toutes les sommes versées sont conservées par l'association

-Annulation faite entre le 26/04/2026 et le 02/08/2026 : toutes les sommes versées sont conservées par l'association.

-Annulation postérieure au 02/08/2026 : retenue de 100% du montant total du séjour.

-Vous avez la possibilité de trouver, une autre personne pour un célibataire en chambre individuelle ou, deux autres personnes, célibataires ou en couple en chambre double (Twins), pour reprendre votre engagement à ce voyage jusqu'à 15 jours avant le départ

Aucune réduction de prix ne sera accordée pour une arrivée tardive, ou un départ anticipé.

Seule l'assurance annulation/interruption de séjour permet le remboursement du séjour sous conditions de prise en compte de la nature du sinistre du document « 18-Annexe 11ter-Déclaration de sinistre - options 1 ET 2 »

Pour la déclaration d'un sinistre d'annulation de voyage ou d'accident, connectez vous au site de la ffrandonnée ci-joint.

<https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/licence-que-faire-en-cas-de-sinistre>

DIVERS :

Si nécessaire une réunion des participants, pourra être organisée avant le départ début septembre 2026.